

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MAI 2003

--

L'an deux mille trois, le quatorze mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler), sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Caron, Fernandez, Launay, Trouvé, Larcher, Adjoints

Mesdames et Messieurs Leser, Maire honoraire, Faye, Brayer, Péry, Salvaire, Coulon-Vergne, Azévédo, Ngwette, Prio, Calabuig, Noël, Mkabari, Olgati, Legrand, Veyrier, Cocoual, Achache, Enhart, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Lescop a donné pouvoir à Mme Prio
M. Bordas a donné pouvoir à M. Launay
Mme Clerc a donné pouvoir à M. Ourmières
M. Renauld a donné pouvoir à M. Lesparre
Mme Legendre a donné pouvoir à Mme Fernandez
M. Laffittan a donné pouvoir à M. Ngwette
M. Chevallier a donné pouvoir à M. Enhart
Mme Espinasse a donné pouvoir à Mme Brayer
Mme Tréhet a donné pouvoir à M. Legrand

Excusée :

Mme Rigaut

Secrétaire de séance : Melle MKABARI

Le Conseil Municipal approuve tout d'abord à l'unanimité les comptes rendus de ses séances du 26 mars et 25 avril .

M le MAIRE indique qu'il fera une déclaration sur l'actualité sociale et ajoute qu'une motion relative au tramway examinée en commission du développement sera soumise aux délibérations en sus de l'ordre du jour. A l'inverse, le dossier relatif à l'installation classée Enetherm de Courbevoie doit être reporté faute de disposer de l'avis de cette commune.

M le MAIRE souligne le contexte social dans lequel se tient cette séance du conseil, marqué par le véritable **coup de semonce à l'adresse du gouvernement lancé par les salariés du public et du privé**. Le projet visant à **paupériser et retarder les retraites** - alors que tant de gens sont privés d'emplois.- se heurte à un refus catégorique des salariés. Il ajoute que **si réforme du système de retraite il doit y avoir, il faut, que son financement mette à contribution les bénéfices des entreprises et les revenus financiers**. Il affirme que **les Bezonnaises et les Bezonnais qui s'engagent dans ce mouvement peuvent compter sur la majorité municipale pour les soutenir et agir avec eux**.

Il montre que la colère est aussi très importante dans de nombreux domaines qui font le quotidien de nos concitoyens : **la santé**, avec les établissements hospitaliers

asphyxiés et les médicaments de moins en moins remboursés. **La Poste** qui fonctionne avec moins d'agents, une réduction des horaires d'ouverture, des files d'attente de plus en plus longues, le courrier qui tarde à s'acheminer dans les foyers et moins de services rendus aux Bezonnais. **Le chômage** qui ces derniers mois a augmenté de 9%. **L'éducation** dont le projet de décentralisation menace l'unité et l'efficacité des missions, le travail en équipe dans les établissements et l'égalité d'accès pour tous à une formation. Il signale que depuis plusieurs jours de nombreux enseignants de Bezons sont en grève, soutenus par la fédération de parents d'élèves FCPE. **La Banque de France** est, elle aussi, démantelée, la fermeture de la succursale d'Argenteuil étant envisagée pour 2006 ; or, cet établissement où se rendent de nombreux Bezonnais, gère 1000 des 3500 dossiers de surendettement recensés dans le Val d'Oise et joue un rôle de conseil important aux entreprises de notre bassin d'emplois. **La Police Nationale**, faute d'effectifs en nombre suffisant, n'est plus à même d'assumer pleinement ses missions. Ainsi à Bezons, la régulation du trafic aux heures de pointe sur la RD 392 ne se fait plus. La sécurité de nos enfants n'est plus assurée aux sorties d'écoles. En soirée seules les plaintes les plus importantes sont enregistrées. Et la nuit les agents ne peuvent se déplacer pour répondre aux appels des témoins et victimes. La police de proximité et l'îlotage à pied n'existent toujours pas. Il évoque aussi le délai de 8 semaines que la Sous-Préfecture met pour délivrer **passesports et cartes d'identité** faute de personnel.

Sur tous ces dossiers, il a interpellé les pouvoirs publics et le Député de la circonscription. mais demeure sans réponse.

Devant la gravité de la situation, il proposera prochainement aux salariés des services publics et aux usagers, la création d'un **comité de défense et de promotion des services publics**.

MOTION SUR LE TRAMWAY

Sur le rapport de M. Leser,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme sa satisfaction suite à la décision prise par le Conseil d'Administration du STIF du 2 Avril 2003, adoptant le dossier de prolongation du Tramway T2 entre la Défense et Bezons.
- demande à ce que tout soit mis en œuvre (enquête publique, chantiers...) pour que les délais de concrétisation soient non seulement tenus mais si possible réduits.
- demande que les études concernant la prolongation de T2 vers le Nord de Bezons, Sartrouville et la Gare SNCF du Val d'Argent à Argenteuil, soient engagées sans tarder afin que ce dossier puisse être soumis en vue du futur 13^{ème} plan Etat-Région.

DEMANDE DE SUBVENTION - ASSAINISSEMENT 2003

Sur le rapport de M Launay,

Depuis 1998, suite à une étude diagnostic de son réseau d'assainissement la commune met en œuvre par tranches successive un programme de rénovation de son réseau d'assainissement. Afin de bénéficier d'aides financières pour intervenir sur les **rues du Souvenir, Edgard Quinet, du Progrès, Camélinat, des Cerisiers, Ambroise Thomas et de la Gaité.**- travaux estimés à 163 000 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite les subventions les plus larges du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE – REGION ET AUTRES

Sur le rapport de M Caron,

La ville et le Conseil Régional d'Ile-de-France ont signé en août 2001 une convention ayant pour objectif d'aider à la réalisation d'actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers les plus en difficultés. Ce dispositif finance un programme d'interventions tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans ce cadre, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le dossier de programmation 2003 et sollicite l'aide du Conseil Régional pour mener à bien les opérations ci dessous :

| Année 2003 - Fonctionnement | | | | |
|---|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--|
| Opérations | Coût de l'opé. HT en euro | Conseil Régional | Commune et autres | Observations |
| PROJET DE VILLE - Des quartiers à la ville, pour un projet coproduit avec les habitants | 133 550,00 | 15 244,00 | 118 306,00 | Autres : Etat (Contrat de ville), département (CIVIQ), CDC |
| Total année 2003 | 133 550,00 | 15 244,00 | 118 306,00 | |

| Année 2003 - Investissement | | | | |
|--|--------------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Opérations | Coût de l'opé. HT en euro | Conseil Régional | Commune et autres | Observations |
| Halte Garderie - transfert dans la maison de quartier du Colombier | 21 084,20 | 16 867,36 | 4 216,84 | |
| Ecole Maternelle Louise Michel - rénovation | 714 800,00 | 643 320,00 | 71 480,00 | |
| CLM "Mille Colombes" - rénovation | 106 871,25 | 42 748,50 | 64 122,75 | Autres : CAF, Conseil Général |
| Total année 2003 | 842 755,45 | 702 935,86 | 139 819,59 | |

Concernant le CLM Mille Colombes (Marronniers), le Conseil Municipal sollicite aussi les aides de la CAF et du département

LANCEMENTS D'APPELS D'OFFRES

Sur le rapport de M. Launay,

La mise en œuvre de certaines des opérations budgétées suppose de désigner les entreprises en recourant à la procédure d'appels d'offres. Aussi, le conseil décide de lancer ces procédures ouvertes pour la réalisation des travaux :

- de **peinture des écoles V Hugo, K Marx, du centre de santé & PMI, partiellement du marché couvert** ; estimation :145 000 € - décision prise à la majorité, Mmes et MM Legrand, Olgiati, Veyrier, Cocoual et Tréhet par pouvoir votant contre en précisant que le groupe d'opposition républicaine ne comprenait pas que des travaux de peinture doivent être refaits 2 ans après l'ouverture du marché qui a bénéficié d'un très gros budget. Mme Coulon Vergne, M. Ourmières ayant précisé cependant qu'il ne s'agissait pas d'une reprise de travaux mais d'une intervention sur d'autres endroits que ceux ayant déjà donné lieu à réhabilitation et soulignant le caractère très modeste de la somme (5 500 €)
- **de menuiserie pour l'école L. Michel et la crèche collective** ; estimation 279 000 € - décision prise à l'unanimité
- **de voirie pour le secteur L. MICHEL et M. CACHIN** ; estimation 343 000 € - décision prise à l'unanimité

et autorise en cas de procédure infructueuse la passation de marchés négociés.

MARCHE DE TELEPHONIE

Sur le rapport de M. Caron,

Le marché passé par la commune pour le téléphone arrive à son terme en janvier 2004. A l'heure où le secteur des télécommunications est en pleine mutation technologique, tarifaire et financière, le SIPPEREC – Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication – qui regroupe de nombreuses communes de la petite couronne, propose à la ville d'adhérer à son groupement de commandes, afin de bénéficier de prix et de services attractifs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'inscrire la ville dans l'appel à concurrence lancé par cet établissement, autorise la passation des actes nécessaires et le versement de la contribution au SIPPEREC (0.15€/habitant).

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne G. CARON pour représenter la ville en tant que titulaire au sein de la Commission d'Appels d'Offres du groupement et Pierre RENAULD comme suppléant.

Le conseil à l'unanimité autorise également le Maire à signer les marchés qui seront passés le moment venu pour le compte de la commune.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS A CERTAINES ASSOCIATIONS

Sur le rapport de C. Ourmières,

Qui rappelle que les textes en vigueur imposent de passer convention avec les associations bénéficiaires de subventions lorsque leur montant est supérieur à 23 000 €.

Aussi le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature des conventions avec :

- l'USOB (133 400 €)
- LE COS DU PERSONNEL COMMUNAL (82 322 €)
- Le JUMELAGE (34.300 EUROS).

THEATRE PAUL ELUARD – CONVENTION DE FINANCEMENT

Sur le rapport de C. Ourmières,

La ville subventionne le THEATRE PAUL ELUARD pour lui permettre de mener ses activités dans des conditions tarifaires permettant l'accès du plus grand nombre. 2003 marque une inflexion importante dans la programmation :

- **Le Spectacle vivant** : la **danse contemporaine** reste l'axe majoritaire mais sans exclusive par rapport aux autres formes artistiques. **Une réelle diversité des présentations, un certain équilibre tant dans le nombre de représentations que dans leur financement est souhaité.** Dans ce cadre, il faut souligner l'importance du travail autour du **théâtre jeune public, outil exceptionnel au service des enfants de la commune** qui permet à 3000 d'entre eux d'accéder à des présentations de grande qualité pour un coût faible (la convention plafonne le tarif maximum à 4,80 €). Le **théâtre en famille, la musique, les variétés, le cirque** doivent trouver également leur place dans la programmation de l'établissement.
- **Le Cinéma** : art toujours très populaire, sa présence dans notre ville est un atout très apprécié ; 17 séances et 3 films sont proposés hebdomadairement aux bezonnais..
- Il est également demandé au théâtre de **s'inscrire dans les grands évènements** de la vie locale auxquels il peut contribuer plus fortement.
- Une aide financière particulière est inscrite dans la convention pour faire baisser le coût d'accès à l'établissement et **aider ainsi à l'accueil des manifestations organisées par les partenaires associatifs, municipaux et écoles de la ville.**
- Une dotation spéciale est attribuée exceptionnellement compte tenu d'un contentieux, aujourd'hui en appel, sur la taxe professionnelle de l'établissement (il s'agit de savoir si les activités d'ordre culturel menées par les services publics sont taxables).

Au total pour l'année, tous secteurs confondus, une somme de 728 528 € sera versée au théâtre, qui s'acquittera auprès de la ville d'un loyer de 91 469 € pour la mise à disposition du bâtiment.

Il est rappelé que l'activité du TPE connaît un succès véritable :

- **4 000 spectateurs** ont assisté aux spectacles présentés en **danse et musique** ; il est noté une fidélité du public bezonnais qui constitue au moins désormais 30 % de la salle, les Val d'Oisiens 50 %, ce qui confirme le caractère de pôle chorégraphique départemental du TPE et l'audience de cette discipline ;
- **32 000 spectateurs** ont fréquenté le cinéma et de nombreux partenariats se sont noués avec des associations et services municipaux ;
- Plus de **3 000 élèves** représentant 18 écoles sont abonnés pour les spectacles "jeune public".

Le conseil à la majorité approuve et autorise la passation de la convention 2003 et le versement subséquent de la subvention - le groupe d'opposition républicaine - Mmes et MM Legrand, Olgiati, Veyrier, Cocoual et Tréhet par pouvoir - au vu des sommes de 15 245 € et 15 000 € inscrites en dotation de la part de la ville dans le budget du TPE et qui n'ont pas été votées lors du vote du budget municipal. votant contre la convention de financement, pensant que ce budget n'est pas sincère. M. Ourmières rappelle que le Conseil Municipal est invité à approuver non pas le budget du TPE qui relève du conseil d'administration de l'établissement mais la convention d'objectifs et de financement liant la ville au théâtre ; la subvention y figurant correspond bien à la dotation adoptée par le Conseil Municipal dans le cadre du budget 2003 de la commune. Il ajoute que, comme tout acte budgétaire, le budget du TPE est prévisionnel.

TROUPE DE DANSE EN RESIDENCE PACO DECINA

Sur le rapport de C. Ourmières,

Depuis 2001, la Compagnie de danse Paco Dècina est en résidence à Bezons au THEATRE PAUL ELUARD. A coté de son travail de création, elle développe des actions de sensibilisation vers le secteur scolaire et un public d'adultes au travers d'ateliers, de stages, de missions-conseil, les élèves de l'école de musique et de danse et les centres aérés. 300 spectateurs en moyenne assistent aux spectacles dont de nombreux bezonnais.

La prise en charge financière de l'opération est supportée par le Conseil Général, la Ville de Bezons et le TPE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la passation de la convention avec les partenaires et le versement de la contribution communale qui s'établit 15 245 €.

GARANTIES D'EMPRUNTS OPIHLM

Sur le rapport de C. Ourmières,

Afin de permettre la **réhabilitation de la Cité du Colonel Fabien**, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde la garantie de la ville pour un prêt de 790 000 € souscrit par l'office auprès de la CDC.

De plus, Le Conseil Municipal à l'unanimité ajuste aux conditions des prêts effectivement souscrits par l'office la garantie qu'il a déjà accordé pour la réhabilitation de l'immeuble sis au 21 rue des Marronniers (le montant de 740 000 € restant inchangé)

TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2003 ET DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Sur le rapport de C. Ourmières,

Qui indique qu'il y a lieu ? en application des nouveaux textes en vigueur, de modifier légèrement le taux de la taxe professionnelle pour 2003 prévu à 17.04 %. et qui doit être plafonné à **16.94 %**.

Le Conseil Municipal à la majorité - Mmes et MM Legrand, Olgiati, Veyrier, Cocoual et Tréhet par pouvoir s'abstenant - fixe à ce niveau ce taux pour 2003 et en conséquence modifie ainsi qu'il suit les inscriptions budgétaires.

Recettes de fonctionnement :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Contributions directes | - 43 735 euros |
| Fonds de Solidarité Région | + 37 358 euros |
| TOTAL | - 6 377 euros |

Dépenses de fonctionnement :

| | |
|-----------------------|----------------------|
| Transports collectifs | - 6 377 euros |
|-----------------------|----------------------|

AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE NANTERRE

Sur le rapport de M. le Maire,

Comme le prévoit le Code de l'Urbanisme les villes limitrophes de celles qui modifient leur Plan Local d'Urbanisme sont consultées afin d'émettre leur avis. C'est dans ce cadre que la commune vient d'être saisie par celle de NANTERRE. Parmi les grandes orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de cette ville sont relevés :

- La volonté de reconquérir les berges de Seine, dont une grande partie se trouve face à Bezons, que ce soit au niveau de l'Île Fleurie et au-delà jusqu'au Pont de Bezons. Il est dans ce cadre prévu l'aménagement d'un parc, le parc du Chemin de l'Île. Celui-ci, d'une superficie de 30 hectares, inclura au terme du projet Seine Arche, les terrains de l'axe qui aboutira aux jardins de l'Arche. Le parc comprendra, entre autres, des bassins et des jardins aquatiques et des jardins familiaux.
- Le souhait de développer l'usage des transports en commun et dans ce cadre « contribuer au prolongement du tramway T.2 de la Défense au Pont de Bezons »

Le Conseil Municipal à l'unanimité donner un avis favorable sur le PLU de Nanterre.

REPRESENTATION

Sur le rapport de M. le Maire,

A la suite de l'installation de Daniel Enhart au sein du conseil Municipal au scrutin secret désigne pour le représenter :

- A l'Hôpital d'Argenteuil : Me F. PRIO par 29 voix (M. Olgiati en obtenant 5)
- au Conseil d'école P. Langevin Primaire - titulaire : M. Enhart par 29 voix (Me Rigaut en obtenant 5)
- au Conseil d'école - P. Langevin Maternelle suppléant M. Enhart par 29 voix (M. Legrand en obtenant 5)

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION

Sur le rapport de M. le Maire,

En application du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, le Conseil Municipal à l'unanimité modifie son règlement intérieur tel qu'indiqué ci dessous en ce qui concerne l'expression des différentes familles politiques composant le conseil dans BEZONS 'INFOS :

TITRE 6 : PUBLICATIONS

ARTICLE 24

Une page de la revue municipale Bezons-infos, est réservée à l'expression des familles politiques du conseil municipal telles que définies au titre 1^{er} ci-dessus. Elle porte sur le sujet de leur choix. Le texte de cette expression (maximum 1800 caractères) est transmis au service des publications, au plus tard le 21 du mois précédant le mois de parution. Il est accompagné d'une photographie de l'élu communal signataire. Le maire, Directeur de la publication et juridiquement responsable de son contenu, peut refuser tout texte de caractère raciste ou dont le contenu serait passible de poursuites ou susceptible de troubler l'ordre public ».

Par ailleurs il est ajouté à la fin de l'article 17 relatif aux commissions du Conseil Municipal :

« ...un compte rendu de leurs réunions est établi et adressé à chaque conseiller. Il mentionne l'avis des membres de la commission sur chaque dossier. »

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de G. Caron,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- A partir du 1^{er}.06.2003
 - Transformation d'un poste d'agent administratif qualifié en agent administratif (suite à une mutation)
 - Création d'1 poste d'agent administratif ,
 - Création de 2 postes d'agents d'entretien (en remplacement) et transformation d'un poste d'agent d'entretien qualifié en agent d'entretien
 - Suppression d'un poste de coordinateur pédagogique (le poste ayant été pourvu sur un grade d'attaché)
 - Création en exécution des décisions prises dans le cadre du budget de l'extension des consultations de phlébologie, gynécologie et médecine générale au centre de santé

- A partir du 1^{er}.02.03
 - Transformation d'un poste de ré éducateur au centre de santé en ré éducateur hors classe (un remplacement s'opérant sur ce grade)

Le Conseil Municipal à l'unanimité reconduit de plus les postes de chargé de prévention et de chargé de développement social - postes co financés dans le cadre de la MOUSE du contrat de ville et d'agent de développement social, poste affecté sur le quartier du Val au centre social de la Berthie.

DECISIONS

M. le maire rend compte des décisions qu'il a prises en application des délégations que le Conseil Municipal lui a données :

| | |
|---------|--|
| 25 mars | Attribution d'un logement de fonction à un enseignant |
| 26 mars | Convention d'assistance portant sur l'élaboration d'une charte des services publics à Bezons |
| 27 mars | Location du château de la Luzière |

| | |
|---------------|---|
| 28 mars | <ul style="list-style-type: none"> • Attribution d'un logement de fonction à un enseignant • Mise en place sur la ville des ateliers de Capoeira (art martial brésilien) en direction des jeunes de 11 à 25 ans • Prêt d'une exposition dans le cadre du projet « cirque » |
| 8 avril | <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de l'adhésion 2003 au Pôle de ressources départemental vielle et développement social • Défense de la ville – contentieux personnel communal |
| 10 avril | Locations du château de la Luzière |
| 16 avril | Organisation de séjours préadolescents 2003 avec l'organisme les Belles Etapes |
| 17 avril | <ul style="list-style-type: none"> • Honoraires d'un magistrat – Conseil de discipline personnel communal • Location d'un box de stockage à la Sté SELF STORAGE SYSTEM |
| 23 avril 2003 | Séjours de vacances adolescents – conventions fédération des œuvres laïques |
| 24 avril 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Projet de ville – enquête auprès de la population- contrat Sté ORGECO • Projet de ville – contrat Sté ANATOMIE – communication |
| 28 avril 2003 | Marché de publicité – édition des guides des sports, de la ville et de l'agenda |
| 29 avril 2003 | <ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel au premiers secours convention avec les sapeurs pompiers • Représentation de commune – contentieux SCI d'ASCOT – honoraires d'avocat en cassation |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

La SECRETAIRE DE SEANCE

Melle MKABARI